

CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS
DEVANT LE BUREAU DES CO-JUGES D'INSTRUCTION

Dossier n° : 002/19-09-2007-CETC/BCJI
Déposé devant : Les co-juges d'instruction
Date de dépôt : 23 mars 2009
Déposé par : L'équipe de défense de Nuon Chea
Langue: Français, original en anglais
Type de document : Public

ONZIÈME DEMANDE D'ACTES D'INSTRUCTION

Déposée par :

La défense de Nuon Chea:
M. SON Arun
M. Michiel PESTMAN
M. Victor KOPPE
M. MAM Thanna
M. Andrew IANUZZI

Assistée de :
Shona GRUNDY

Destinataires

Les co-juges d'instruction :
M. YOU Bunleng
M. Marcel LEMONDE

Les co-procureurs :
Mme CHEA Leang
M. Robert PETIT

Toutes les équipes de défense

ឯកសារគ្រប់គ្រងដោយប្រព័ន្ធគ្រប់គ្រងឯកសារ
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ នៃការបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification):
03 / 04 / 2009
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: Ratanak

I. INTRODUCTION

1. En application des règles 21 1), 55 10) et 58 6) du Règlement intérieur des CETC (ci après, le « Règlement »), les co-avocats de la personne mise en examen Nuon Chea (ci-après la « défense ») adressent la présente demande d'actes d'instruction au Bureau des co-juges d'instruction.
2. Des informations rendues publiques laissent à penser que le Directeur du Bureau de l'administration des CETC se serait livré à des pratiques de corruption au sein des Chambres extraordinaires. Si la nature et l'ampleur précises de telles malversations présumées ne sont pas encore connues, la défense soupçonne que l'instruction en cours concernant le comportement criminel allégué de M. Nuon Chea ait été conduite dans le contexte d'un régime organisé de corruption institutionnelle ayant touché l'ensemble des Chambres extraordinaires. Il y a donc lieu de faire preuve de jusqu'au-boutisme et de transparence pour pouvoir évaluer la nature des éventuels effets destructeurs qu'aurait générés une telle corruption sur l'administration de la justice aux CETC. Étant donné que ni le Gouvernement royal du Cambodge ni l'Organisation des Nations Unies ne se sont montrés disposés à aider la défense en la matière, nous sollicitons à présent la coopération des co-juges d'instruction.
3. La présente demande urgente ne contient aucune information à caractère confidentiel : toutes les références et citations qui y figurent sont tirées de faits et de sources accessibles au public. Par conséquent, la défense a attribué la classification « public » au présent document, et elle estime que les co-juges d'instruction devraient en faire autant.

II. FAITS PERTINENTS

A. Allégations de corruption au sein des CETC

4. Depuis plus de deux ans, les travaux des Chambres extraordinaires sont entachés par des allégations de corruption qui sont restées sans réponse :

- a. En janvier 2007, *The Voice of Khmer Youth*, journal de langue khmère, a laissé entendre que les juges, procureurs et autres fonctionnaires des CETC étaient tenus de « verser trente pour cent de leur[s] salaire[s] au [Parti du peuple cambodgien] en échange de l’attribution de leurs postes aux Chambres extraordinaires »¹.
- b. En septembre 2007, le *Cambodia Daily* a rendu compte des révélations faites par un employé cambodgien des CETC, ce dernier ayant affirmé qu’il avait dû reverser « 25 pour cent de son salaire en échange de l’obtention de son poste » et que « trois autres employés des Chambres lui avaient personnellement confié qu’ils avaient également dû s’acquitter de pareils paiements »².
- c. En juin 2008, Sean Visoth, Directeur du Bureau de l’administration des CETC, a fait circuler un avis au sein des CETC qui, apparemment, portait sur de nouvelles allégations de corruption³.
- d. Fin 2008, un ancien employé des CETC, qui a préféré garder l’anonymat, a donné au quotidien *The Phnom Penh Post* ce qui, à ce jour, est peut-être la description la plus détaillée de ce système allégué de corruption : « Le salaire mensuel est bien versé dans son intégralité mais, lorsque vous venez le [percevoir], la somme est placée dans une enveloppe et remise au destinataire [...]. Devant les autres, vous êtes censés dire « personne ne me prend mon argent » ; l’argent transféré sur votre compte correspond bien au montant total, mais vous devez [...] ensuite reverser un pourcentage »⁴.
- e. À une date non précisée, un autre employé des Chambres extraordinaires s’est confié au quotidien *The Phnom Penh Post*, toujours sous le couvert de l’anonymat et dans des termes aussi détaillés : « Pendant les quatre premiers

¹ So Phal, *The Voice of Khmer Youth*, 31 janvier 2007, “CPP-Appointed Judges, Prosecutors in KR Court See 30% of Their Wages Deducted” (traduction) ; voir aussi Cat Barton, *The Phnom Penh Post*, 23 février - 8 mars 2007, “Kickback claims stain the KRT”.

² Erika Kinetz, *The Cambodia Daily*, 25 septembre 2007, “Report Finds Flaws in ECCC Administration”.

³ Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 29 juillet 2008, “ECCC Receives New Graft Allegations on Eve of Funds Drive”, p. 29.

⁴ Cat Barton, *The Phnom Penh Post*, 27 février 2009, “Tribunal graft charges spread: German delegation exposes results of secret UN probe; staff concur”, p. 1.

mois [de mon contrat], j'ai versé 70 pour cent [de mon salaire en pots-de-vin]. C'est ensuite passé à 10 pour cent [...]. Imaginons que vous êtes le supérieur hiérarchique. Vous avez 30 personnes sous vos ordres et ces personnes savent que c'est à vous qu'elles doivent donner leur enveloppe [contenant le pot-de-vin] et que vous la transmettez ensuite à Sean Visoth. [...] *C'est pareil dans tous les services* »⁵. Justifiant sa décision de garder l'anonymat, cet employé a expliqué qu'il était confronté à une combinaison de deux peurs : les retombées professionnelles négatives et le danger de représailles sur les membres de sa famille.⁶

À ce jour, aucune réponse publique n'a encore été donnée à ces affirmations.

B. Réactions officielles et développements

5. Force est de constater que dans leur réponse, tant le Gouvernement royal du Cambodge que l'Organisation des Nations Unies n'ont pas brillé par leur franchise. Si plusieurs enquêtes indépendantes ont bien été conduites sur les pratiques en vigueur au niveau de la direction, de l'administration et de la gestion des ressources humaines des CETC, aucun de ces audits ne s'assortissait d'un mandat donnant habilitation pour examiner les allégations de corruption⁷. En fait, en janvier 2008, le Gouvernement royal du Cambodge a décliné une proposition émanant du Programme des Nations Unies pour le développement (le « PNUD »), qui lui suggérait de se faire assister par des experts internationaux dans la conduite d'une enquête sur ces allégations afin de « faire en sorte que tant le public que les donateurs maintiennent leur confiance dans les travaux des Chambres extraordinaires »⁸.

⁵ *Ibid*, p. 2 (nous souligné dans l'original).

⁶ *Ibid* (Ce que je crains, s'ils apprennent que je vous ai parlé, ce n'est pas qu'ils prennent un pistolet et qu'ils me tirent dessus mais le fait qu'ils trouveront un moyen [pour me renvoyer] [...] ou qu'ils [s'en prendront à] mes enfants. [...]. Si quelqu'un parle, ils mettront fin à son contrat. [...] Ils constitueront une commission et trouveront un moyen de se débarrasser de celui qui a parlé [...]).

⁷ Erika Kinetz, *The Cambodia Daily*, 25 septembre 2007, "Report Finds Flaws in ECCC Administration" ; Erika Kinetz, *The Cambodia Daily*, 20 février 2008, "Gov't Rejects UN Call to Probe ECCC", p. 2 ; Ly Menghour, *The Mekong Times*, 28 avril 2008, "KRT hopes HR audit clears mismanagement doubts", p. 5.

⁸ Erika Kinetz, *The Cambodia Daily*, 20 février 2008, "Gov't Rejects UN Call to Probe ECCC", p. 1.

6. Réagissant aux allégations de juin 2008, Sok An, Vice-Premier ministre du Gouvernement royal du Cambodge, a informé le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies que le Cambodge avait tant les moyens que le droit de répondre à ces allégations sans ingérence étrangère⁹. Le Gouvernement royal du Cambodge a rapidement annoncé la mise en place d'une nouvelle commission anti-corruption pour recevoir et traiter toute plainte pour corruption formulée par des membres du personnel des Chambres extraordinaires¹⁰. Dans le même temps et sans préavis, Keo Thyvuth, chef de la section cambodgienne du personnel, a été muté à un poste auprès du Conseil des ministres du Gouvernement royal du Cambodge¹¹ et Sean Visoth a promis qu'il démissionnerait si son implication dans les malversations pratiquées au sein des CETC était démontrée¹². Pour sa part, le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (l'« OIOS »), a procédé à une enquête confidentielle sur les allégations de pots-de-vin « concrètes bien qu'encore non vérifiées » formulées par « plus d'un membre du personnel cambodgien des Chambres extraordinaires »¹³.
7. Les fonds destinés à la section cambodgienne du tribunal, gérés par le PNUD, ont été gelés jusqu'à nouvel ordre en août 2008, alors que les pays donateurs réfléchissaient à une manière de répondre aux allégations de pots-de-vin¹⁴. À ce jour, cette question n'a toujours pas été résolue, et les salaires des employés cambodgiens pour le mois de mars 2009 n'auraient pas été payés¹⁵ si le Japon n'était pas intervenu financièrement en dernière minute¹⁶.

⁹ Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 9-10 août 2008, "Government Asserts Jurisdiction Over KR Tribunal Graft Claims", p. 3

¹⁰ Neth Pheaktra, *The Mekong Times*, 18 août 2008, "KRT forms new anti-corruption committee", p. 5.

¹¹ Craig Guthrie, *The Mekong Times*, 12 août 2008, "KRT appoints new chief of troubled personnel department", p. 2 ; Prak Chan Thul & Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 12 août 2008, "ECCC Gets New Cambodian Chief of Personnel", p. 28 ; Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 13 août 2008, "Court: Staff Rotation Unrelated to Allegations", p. 27.

¹² Neth Pheaktra, *The Mekong Times*, 18 août 2008, "KRT forms new anti-corruption committee", p. 5.

¹³ Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 5 août 2008, 'UN "Reviews" Claims of Graft: ECCC Official', p. 1.

¹⁴ Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 6 août 2008, "ECCC Funding Delayed Over Graft Claims", p. 1 ; Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 12 août 2008, "KR Tribunal Donors Extend Funding Delay", p. 28.

¹⁵ Georgia Wilkins, *The Phnom Penh Post*, 3 mars 2009, "ECCC says no pay for nationals", p. 1 ; Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 3 mars 2009, "KR Judges: Salaries Hinging on UN, Gov't Talks", p. 24.

¹⁶ Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 21-22 mars 2009, "Japan Fills the March Payroll for the ECCC", pp. 1, 15 ; Georgia Wilkins, *The Phnom Penh Post*, 23 mars 2009, "Japan Supplies ECCC with \$200,000" p. 2.

8. En septembre 2008, les conclusions de l'enquête conduite par le Bureau des services de contrôle interne – où l'identité de plus d'un individu soupçonné d'actes répréhensibles est divulguée – ont été transmises au Gouvernement royal du Cambodge¹⁷. Environ un mois plus tard, Knut Rosandhaug, coordinateur de l'UNAKRT, aurait confié à une délégation allemande en visite aux CETC que Sean Visoth avait fait l'objet d'une enquête des Nations Unies et qu'il en était ressorti qu'il s'était rendu « coupable de faits de corruption »¹⁸. En outre, M. Rosandhaug aurait fait remarquer que, selon lui, « les Nations Unies seraient dans l'obligation de cesser leur assistance aux Chambres extraordinaires si le Gouvernement national persistait à refuser d'enquêter sur les allégations de corruption¹⁹ ». Très peu de temps après, M. Sean annonçait qu'il se mettait en congé de ses fonctions aux CETC pour une durée indéterminée²⁰, en invoquant des problèmes de santé persistants. À la date d'aujourd'hui, il n'a toujours pas réintégré son poste aux Chambres extraordinaires²¹.
9. En décembre 2008, le Gouvernement royal du Cambodge et le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies ont entamé des négociations en vue de renforcer les mécanismes anti-corruption au sein des CETC. Ces efforts ont abouti à ce qu'on a appelé l'« avancée » de février 2009, à savoir la mise en place de procédures de suivi parallèles régies par le principe de la « majorité qualifiée », pierre angulaire du fonctionnement des CETC²². Toutefois, le mécanisme suggéré – qui ne prévoit pas

¹⁷ Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 18 septembre 2008, "Gov't Receives UN Findings on KR Tribunal Graft Review", p. 28 ; Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 20-21 septembre 2008, "Government: UN Review of KRT Wrong to Name Names", p. 5 ; Georgia Wilkins, *The Phnom Penh Post*, 22 septembre 2008, "KR court graft review unfairly names and shames, govt says", p. 2.

¹⁸ Bundestag Delegation, "[Draft] Report on the trip to Cambodia and Indonesia by a delegation of the Committee for Human Rights and Humanitarian Aid, 25 October - 3 November 2008" (consultable à l'adresse suivante : <http://www.bundestag.de/ausschuesse/a17/reisen/ASEAN2008.pdf>) ; voir également Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 26 février 2009, "UN Officer Cites Gov't Meddling in Tribunal: Panel", p. 1 ; Isabelle Roughol, *The Cambodia Daily*, 27 février 2009, "Report Citing Gov't Meddling in ECCC Taken Off Web", p. 24 ; Cat Barton, *The Phnom Penh Post*, 27 février 2009, "Tribunal graft charges spread", pp. 1-2 ; Michiel Pestman, Victor Koppe, et Andrew Ianuzzi, *The Phnom Penh Post*, 27 février 2009, "Letter to the editor", p. 6.

¹⁹ Bundestag Delegation, "[Draft] Report on the trip to Cambodia and Indonesia by a delegation of the Committee for Human Rights and Humanitarian Aid, 25 October - 3 November 2008" (consultable à l'adresse suivante : <http://www.bundestag.de/ausschuesse/a17/reisen/ASEAN2008.pdf>).

²⁰ Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 27 novembre 2008, "Official: Rumors About ECCC Chief's Exit False", p. 31.

²¹ *Ibid* ; voir aussi Prak Chan Thul & Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 11 février 2009, "KR Tribunal Chief Sole Witness in Closed Probe", p. 31 ; Cat Barton, *The Phnom Penh Post*, 27 février 2009, "Tribunal graft charges spread: German delegation exposes results of secret UN probe; staff concur", p. 2 ; Michiel Pestman, Victor Koppe, et Andrew Ianuzzi, *The Phnom Penh Post*, 27 février 2009, "Letter to the editor", p. 6.

²² UN-RGC 'Joint Statement', 23 février 2009 (consultable, en anglais, à l'adresse http://www.eccc.gov.kh/english/cabinet/file Upload/108/Joint Statement_EN.pdf) ; voir aussi Douglas Gillison

de contrôle indépendant – n'a pas réussi à apaiser les craintes subsistantes des donateurs et a été sévèrement critiqué par les observateurs étrangers, qui y voient une solution de pure forme et non une véritable réforme²³.

10. Depuis la révélation des premières allégations de malversations début 2007, plusieurs organisations et commentateurs – soucieux de la menace que représente cette corruption généralisée pour la crédibilité et l'indépendance des CETC – ont appelé ouvertement à la conduite d'enquêtes. Parmi ces organisations et commentateurs, on peut citer l'*Open Society Justice Initiative*²⁴, le Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam)²⁵, *Human Rights Watch*²⁶, la Commission européenne²⁷, le PNUD²⁸, un consortium d'ONG cambodgiennes pour la justice²⁹ et le Professeur John Hall, observateur de longue date des CETC³⁰.

& Yun Samean, *The Cambodia Daily*, 24 février 2009, "UN, Gov't to Split ECCC Graft Oversight", pp. 1-2 ; Georgia Wilkins, *The Phnom Penh Post*, 24 février 2009, "UN and govt to protect tribunal", pp. 1-2.

²³ Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 26 février 2009, "OSJI: Reconsider KR Tribunal Anti-Graft Measures", p. 2 ; Georgia Wilkins, *The Phnom Penh Post*, 26 février 2009, "Watchdog slams UN over KRT", pp. 1-2 ; Sok Khemara, *Voice of America*, 2 mars 2009, "Some Remain Skeptical of Tribunal Corruption".

²⁴ James Goldston (Directeur exécutif de l'OSJI), communiqué de presse du 14 février 2007 : 'Corruption Allegations at Khmer Rouge Court Must Be Investigated Thoroughly' (il a en outre déclaré que « les CETC doivent mettre en place immédiatement de plus amples mesures de lutte contre la corruption et visant à protéger l'indépendance et la transparence des Chambres extraordinaires », et communiqué de presse du 12 février 2009 : 'Khmer Rouge Tribunal 's Credibility Jeopardized by Corruption and Political Interference on Eve of First Trial' (il a en outre déclaré que les CETC « doivent démontrer qu'elles ne sont pas le jouet du Gouvernement cambodgien en garantissant un procès équitable et transparent » et « se doivent de prendre des mesures drastiques pour répondre aux allégations de corruption »).

²⁵ Youk Chhang (Directeur de DC-Cam), *The Cambodia Daily*, 1^{er} février 2008, chronique, "Provisos to US Directly Funding KR", p. 31 (dans laquelle il appelle à une enquête indépendante sur les allégations de corruption et à « des sanctions fermes contre tout employé impliqué dans les malversations »).

²⁶ Sara Colm (directrice de recherche à HRW), *The Cambodia Daily*, 16 juin 2008, analyse, "ECCC Needs Reforms First, Money Next", p. 35 (elle fait observer qu'« il est également nécessaire d'apporter une réponse appropriée aux allégations de corruption qui n'ont jamais fait l'objet de la moindre enquête sérieuse et fiable »).

²⁷ Rafael Dochao Moreno (Chargé d'affaires auprès de la Commission européenne), cité dans *The Cambodia Daily*, 1^{er} août 2008, "EC, UN Want Inquiry if KRT Allegations Surface", p. 28 (« La Commission est inquiète et espère que les CETC s'emploieront à mettre tout en œuvre pour enquêter sur toute allégation de corruption ») ; James Moran (Directeur à la Commission européenne pour l'Asie), cité dans *The Phnom Penh Post*, 4 mars 2009, "EC review raises KRT graft", p. 1 (« Il faut résoudre ce problème [de la corruption] aussi tôt que possible. Cette question doit impérativement être réglée »).

²⁸ Cf. les propos d'un porte-parole du PNUD, dont le nom n'a pas été communiqué, cité dans *The Cambodia Daily*, 1^{er} août 2008, "EC, UN Want Inquiry if KRT Allegations Surface", p. 28 (« Des allégations de corruption ou de malversations constituent une question grave : si de telles allégations sont formulées et s'avèrent fondées, elles doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et, le cas échéant, aboutir à la prise de mesures ou sanctions en conséquence »).

²⁹ Déclaration commune d'Organisations non gouvernementales, *The Phnom Penh Post*, 10 septembre 2008, Commentaire, "Address graft charges or jeopardize the KR tribunal", p. 6 (appelant les CETC « à rassurer le public en apportant la preuve que des mécanismes ont bien été mis en place pour traiter ces allégations de corruption comme il se doit et dans les meilleurs délais »).

³⁰ John Hall, *Far Eastern Economic Review*, 2 mars 2009, "Judging the Khmer Rouge Tribunal" (« En dépit des appels lancés depuis des années par l'Organisation des Nations Unies, les donateurs et les observateurs, les CETC n'ont pas su s'attaquer de manière adéquate aux accusations non élucidées de corruption et

11. Les juges internationaux ont notamment souligné qu'ils ne toléreraient aucune menace à l'indépendance et à l'impartialité des CETC. S'exprimant au début de l'année 2007, le co-juge d'instruction français, Marcel Lemonde, a adopté une position ferme sur ce point :

« Les juges internationaux ont confirmé qu'ils ne pouvaient participer à un procès qui ne serait pas équitable devant un tribunal indépendant et impartial [...]. Ces conditions sont non négociables et, par conséquent, si elles n'étaient pas réunies, les juges n'auraient d'autre choix que d'exiger le retrait des Nations Unies, [...]. Ceci n'est ni une menace voire, pire, un coup de bluff, c'est un fait. »³¹

La juge néo-zélandaise Silvia Cartwright, l'un des deux membres internationaux du collège des juges de la Chambre de première instance – et qui s'est apparemment exprimée au nom de tous les juges – a fait preuve de la même détermination :

« L'une des questions essentielles qui préoccupent tous les juges est celle de la corruption au sein des CETC. Nous nous félicitons de tous les efforts déployés pour faire en sorte que les allégations en la matière feront l'objet d'une enquête approfondie et équitable et pour veiller à ce que des mesures indépendantes soient mises en place pour traiter ce problème en toute transparence. Nous convenons que ces procès historiques, qui revêtent une si grande importance pour le peuple cambodgien, ne doivent pas être entachés de corruption. »³²

Richard Rogers, chef de la Section d'appui à la défense, s'est récemment fait l'écho de ces préoccupations à l'occasion de la dernière assemblée plénière des juges des CETC³³.

C. Efforts entrepris par la défense

12. Depuis septembre 2008, la défense n'a cessé de demander que les allégations de corruption soit traitées en toute transparence et ce, afin de garantir le droit de M. Nuon Chea à voir sa cause entendue de manière équitable tant au stade de

d'ingérence politique ») ; voir aussi John Hall, *International Herald Tribune*, 10 mars 2009, analyse, "Trial on Trial" (« Les allégations sont extrêmement graves et doivent être traitées. Jusqu'à présent, les autorités cambodgiennes ont systématiquement écarté toutes les allégations de corruption qui ont été portées à notre attention en les qualifiant de 'non vérifiées'. Mais le directeur cambodgien du Bureau de l'administration des CETC est désormais nommé cité dans le rapport parlementaire d'un pays donateur et cet élément appelle à la conduite d'une enquête transparente, approfondie et indépendante par un organe compétent. »).

³¹ Cat Barton, *The Phnom Penh Post*, 23 février-8 mars 2007, "Kickback Claims Stain the KRT".

³² Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 2 septembre 2008, "ECCC Judges Meet To Discuss Trial Procedures", p. 2.

³³ Communiqué de presse de la Section d'appui à la défense, 6 mars 2009 (« La Section d'appui à la défense se réjouit [...] du communiqué diffusé par les juges internationaux, par lequel ils ont exprimé leur préoccupation par rapport aux allégations non encore élucidées de corruption au sein des CETC. Ils ont ainsi corroboré la position qu'ils avaient adoptée lors de la précédente assemblée plénière, à savoir que les allégations de commission occulte doivent être traitées intégralement et équitablement, et en toute transparence. Ce message est un encouragement pour tous celles et ceux qui craignent que l'administration de la justice au sein des CETC ne fasse l'objet d'un compromis politique. »).

l'instruction que pendant son éventuel procès. Les efforts initiaux visant à obtenir les conclusions de l'enquête du Bureau des services de contrôle interne ont été repoussés par les Nations Unies et le côté cambodgien des CETC, ainsi que par le Gouvernement royal du Cambodge³⁴. Une instruction ouverte devant le tribunal municipal de Phnom Penh concernant ces allégations – à la suite de l'initiative prise par le co-avocat international de M. Nuon Chea en janvier 2009³⁵ – a été brusquement et prématurément classée sans suite par le procureur du Roi³⁶ après la production, par Sean Visoth, des copies des rapports d'audits non concluants sur la gestion des ressources humaines, qui ont été évoqués plus haut³⁷. Cette question fait actuellement l'objet d'un pourvoi dont est saisi le Procureur général cambodgien³⁸, qui a été récemment informé des remarques de M. Rosendhaug concernant l'enquête des Nations Unies dont M. Sean a fait l'objet³⁹. En outre, la défense a écrit

³⁴ Lettre datée du 19 septembre 2008 et adressée par l'équipe de défense de Nuon Chea à Sean Visoth et Knut Rosandhaug (dans laquelle elle demande que le rapport du Bureau des services de contrôle interne ainsi que la correspondance y afférente lui soient communiqués à titre confidentiel) ; Lettre datée du 20 octobre 2008 et adressée par Knut Rosandhaug à l'équipe de défense de Nuon Chea (dans laquelle M. Rosandhaug invoque les privilèges et immunités des Nations Unies en relation avec les documents demandés) ; Lettre datée du 24 octobre 2008 et adressée par Sean Visoth à l'équipe de défense de Nuon Chea (dans laquelle M. Sean nie avoir eu connaissance des documents demandés) ; Lettre datée du 31 octobre 2008 et adressée par Michiel Pestman et Victor Koppe à Sok An (dans laquelle les co-avocats demandent au Gouvernement royal du Cambodge de leur communiquer les mêmes documents). N.B. : aucune réponse n'a encore été reçue de Sok An. Voir aussi Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 25 septembre 2008, "Nuon Chea Team: Alleged Graft at ECCC Could Harm Fairness", p. 24 ; Georgia Wilkins, *The Phnom Penh Post*, 25 septembre 2008, "Graft could taint trials at the KRT: defense lawyers", p. 3 ; Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 29 octobre 2008, "Nuon Chea Team Barred Access to Graft Charges", p. 27 ; Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 7 novembre 2008, "Nuon Chea Team Asks Sok An for Graft Findings", p. 29 ; Georgia Wilkins, *The Phnom Penh Post*, 7 novembre 2008, "Defence lawyers urge Sok An to hand over KRT corruption info", p. 3.

³⁵ Plainte n° 44-09-01-2009 déposée par Michiel Pestman, Victor Koppe et Andrew Ianuzzi auprès du Bureau du procureur du Roi rattaché au Tribunal municipal de Phnom Penh ; voir aussi Phorn Bopha & Katie Nelson, *The Cambodia Daily*, 9 janvier 2009, "Nuon Chea Defence Submits Graft Complaint", p. 29 ; Cat Barton, *The Phnom Penh Post*, 9 janvier 2009, "KRT staff targeted by lawyers", p. 1 ; Prak Chan Thul & Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 13 janvier 2009, "Municipal Court Starts ECCC Corruption Inquiry", p. 28 ; Prak Chan Thul & Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 21 janvier 2009, "Nuon Chea Lawyer Called in Kickbacks Probe", p. 29 ; Georgia Wilkins, *The Phnom Penh Post*, 21 janvier 2009, "Probe "will not interrupt KRT"", p. 3 ; Georgia Wilkins, *The Phnom Penh Post*, 23 janvier 2009, "KRT lawyer called to municipal court" ; Phann Ana & Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 4 février 2009, "Witnesses Summoned in City's ECCC Kickback Investigation", p. 30 ; Georgia Wilkins, *The Phnom Penh Post*, 4 février 2009, "Corruption probe to continue, but joint sessions inconclusive".

³⁶ *Order to File Without Processing*, 5 février 2009 ; voir aussi Douglas Gillison & Prak Chan Thul, *The Cambodia Daily*, 7-8 février 2009, "Phnom Penh Court Halts ECCC Investigation", pp. 1 et 11 ; Georgia Wilkins, *The Phnom Penh Post*, 9 février 2009, "Defence lawyers condemn halt of KR tribunal probe", p. 3.

³⁷ Prak Chan Thul & Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 11 février 2009, "KR Tribunal Chief Sole Witness in Closed Probe", pp. 1 et 31.

³⁸ Douglas Gillison & Prak Chan Thul, *The Cambodia Daily*, 20 février 2009, "Nuon Chea Team to Pursue Graft Inquiry at Court", p. 29 ;

³⁹ Bethany Lindsay & Phorn Bopha, *The Cambodia Daily*, 4 mars 2009, "Nuon Chea Lawyers Seek Inquiry Into Report", p. 21.

au Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, pour réclamer la levée des privilèges et immunités octroyés par les Nations Unies pour tout ce qui concerne l'enquête conduite par le Bureau des services de contrôle interne et la correspondance y afférente⁴⁰. Alors que la Section d'appui à la défense soutient les efforts jusqu'à présent mis en œuvre par la défense⁴¹, les juges cambodgiens des CETC ont menacé le co-avocat étranger de poursuites judiciaires⁴².

III. RÈGLES DE DROIT PERTINENTES

A. Demandes d'actes d'instruction

13. La défense intègre à la présente, par renvoi, les conclusions formulées dans les demandes d'actes d'instruction précédemment déposées par elle⁴³. De plus, les co-juges d'instruction sont tout particulièrement habilités à « [d]emander une information et une aide auprès [...] de l'Organisation des Nations Unies »⁴⁴. De surcroît, la Chambre préliminaire a récemment conclu que « les demandes d'actes d'instruction doivent être interprétées comme des demandes d'actes à accomplir par les co-juges d'instruction, ou, par délégation, par des enquêteurs des CETC ou la police judiciaire, dans le but de recueillir des informations tendant à la manifestation de la vérité »⁴⁵. Par ailleurs, dans cette même décision, la Chambre préliminaire a reconnu le besoin urgent de « garantir que les procédures conduites au stade de l'instruction soient équitables »⁴⁶.

⁴⁰ Lettres datées des 23 février 2009 et 4 mars 2009, adressées par Michiel Pestman, Victor Koppe et Andrew Ianuzzi à Ban Ki-moon ; voir aussi Douglas Gillison, *The Cambodia Daily*, 25 février 2009, "Nuon Chea Lawyers Ask UN Chief for ECCC Graft Report", p. 26 ; Georgia Wilkins, *The Phnom Penh Post*, 25 février 2009, "KRT lawyers call to Ban Ki-moon", p. 2.

⁴¹ Douglas Gillison & Prak Chan Thul, *The Cambodia Daily*, 17-18 janvier 2009, "KR Defence Chief: Judges Put Fairness at Risk", pp. 1 et 2 ; Georgia Wilkins, *The Phnom Penh Post*, 19 janvier 2009, "KRT defence supports probe", p. 3.

⁴² Katie Nelson & Phorn Bopha, *The Cambodia Daily*, 10-11 janvier 2009, "ECCC Judges Threaten Legal Action Over Kickback Claims", p. 5 ; Cat Barton, *The Phnom Penh Post*, 12 janvier 2009, "KRT judges threaten lawsuit", p. 2.

⁴³ Doc. n° D101, « Third Request for Investigative Action », 18 août 2008, par. 6 à 8 ; Doc. n° D102, « Fourth Request for Investigative Action », 27 août 2008, par. 5 et 6 ; Doc. n° D105, « Fifth Request for Investigative Action », 26 septembre 2008, par. 7 ; Doc. n° D113, « Sixth Request for Investigative Action », 30 octobre 2008, par. 6 ; Doc. n° D122, « Seventh Request for Investigative Action », 1^{er} décembre 2008, par. 5 ; Doc. n° D126, « Eighth Request for Investigative Action », 22 janvier 2009, par. 5.

⁴⁴ Règle 55 5) c) du Règlement intérieur.

⁴⁵ Décision publique relative à l'appel interjeté par Khieu Samphan contre l'ordonnance définissant les droits et obligations des parties en matière de traduction, Doc. n° A190/I/20, 20 février 2009, par. 28.

⁴⁶ *Ibid.*, par. 36.

B. Indépendance et impartialité

14. En application de l'Accord entre l'Organisation des Unies et le Gouvernement royal cambodgien et de la Loi relative aux CETC, M. Nuon Chea a droit à ce que sa cause soit entendue – aux stades des poursuites, de l'instruction et du procès – par un tribunal « indépendant et impartial », ainsi que le prévoit le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Cambodge est partie⁴⁷. L'indépendance et l'impartialité de tout tribunal sont, bien sûr, nécessairement évaluées en comparaison avec les normes applicables aux fonctionnaires qui le composent. C'est ce qu'il ressort de la jurisprudence pertinente, qui exige des juges qu'ils agissent – et soient effectivement reconnus comme avoir agi – de façon indépendante et impartiale⁴⁸. Les principes qui sous-tendent cette norme internationale s'appliquent logiquement, avec le même degré de contrainte, aux autres fonctionnaires judiciaires de haut rang et ce, tout particulièrement au sein de tribunaux complexes ayant à entendre des crimes de guerre et qui sont constitués d'une pluralité d'organes interdépendants chargés d'accomplir un grand nombre de tâches sensibles, qui peuvent chacune avoir des répercussions sur l'équité des procédures. Pareille évaluation contextuelle est essentielle pour garantir que les droits de la défense soient « concrètement et effectivement » respectés et ne restent pas des notions « théoriques ou illusives »⁴⁹. Comme la Cour européenne des droits de l'homme l'affirme depuis longtemps: « il est de la plus haute importance, dans une société démocratique, que les tribunaux inspirent confiance, non seulement au public mais, par-dessus tout, lorsqu'il s'agit d'un procès au pénal, à l'accusé⁵⁰ [traduction non officielle] ».

⁴⁷ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 14 1. ; voir aussi les articles 3 3), 5 3), 6 3), 12 2) et 13 1) de l'Accord, les articles 10 (nouveau), 19, 25, et 33 (nouveau) de la Loi relative aux CETC, ainsi que le Doc. n° C11/21, « Urgent Application for Disqualification of Judge Ney Thol » [Demande urgente de récusation du juge Ney Thol], 29 janvier 2008, par. 10.

⁴⁸ Voir Doc. n° C11/21, « Urgent Application for Disqualification of Judge Ney Thol » [Demande urgente de récusation du juge Ney Thol], 29 janvier 2008, par. 11, 16 à 20.

⁴⁹ Voir, par exemple, l'affaire *Artico c. Italie*, CEDH, Requête n° 6694/74, Arrêt, 13 mai 1980, par. 33 : « [L]a remarque vaut spécialement pour ceux de la défense eu égard au rôle éminent que le droit à un procès équitable, dont ils dérivent, joue dans la société démocratique ».

⁵⁰ Affaire *Panovits c. Chypre*, CEDH, Requête n°4268/04, Arrêt, 11 décembre 2008, par. 94 (existe seulement en version anglaise) ; voir aussi le Doc. n° C11/21, « Urgent Application for Disqualification of Judge Ney Thol » [Demande urgente de récusation du juge Ney Thol], 29 janvier 2008, par. 11 (citant la jurisprudence de la CEDH).

C. Le Bureau de l'administration

15. Aux termes de la Loi relative aux CETC, « [l]e personnel des Chambres extraordinaires mis à la disposition des juges, des juges d'instruction et des procureurs *est géré* par un Bureau de l'administration »⁵¹, dont le directeur est nommé parmi les fonctionnaires « jouissant d'une haute considération morale de d'intégrité »⁵². Sous l'autorité de son Directeur, le Bureau de l'administration :
- a. « apporte son soutien aux Chambres, au Bureau des co-procureurs, au Bureau des co-juges d'instruction [...] dans l'exercice de leurs fonctions et est responsable de leur fonctionnement »⁵³ ;
 - b. « est responsable de la sécurité des CETC »⁵⁴ ;
 - c. « est responsable [...] de la technologie de l'information [...] des CETC »⁵⁵ ;
 - d. « constitue une base de données contenant la copie des dossiers des enquêtes préliminaires, des instructions et des affaires soumises aux Chambres » et « veille à ce que ces copies soient accessibles seulement aux parties, aux experts et autres personnes autorisées »⁵⁶ ;
 - e. « assiste [...] les greffiers dans la délivrance des convocations et la signification des décisions »⁵⁷ ;
 - f. « est responsable de la conservation, du stockage et de la sécurité des preuves, scellés, pièces à conviction, déclarations et documents obtenus durant

⁵¹ Article 30 de la Loi relative aux CETC (non souligné dans l'original).

⁵² Article 31 (nouveau) de la Loi relative aux CETC.

⁵³ Règle 9 1) du Règlement intérieur ; voir aussi l'article 8 1. de l'Accord, aux termes duquel « Le Bureau de l'administration est chargé d'assurer le service des Chambres extraordinaires, de la Chambre préliminaire, des deux juges d'instruction et du Bureau des procureurs).

⁵⁴ Règle 9 2) du Règlement intérieur.

⁵⁵ Règle 9 3) du Règlement intérieur.

⁵⁶ Règle 9 5) du Règlement intérieur.

⁵⁷ Règle 9 5) du Règlement intérieur.

les enquêtes préliminaires, les instructions, les audiences de jugement et les appels »⁵⁸, et

- g. « est responsable de la coordination des formations du personnel des CETC et, si nécessaire, apporte son assistance pour les formations des organes judiciaires des CETC »⁵⁹.

Pour accomplir ces différentes tâches, le Bureau de l'administration a autorité sur neuf sections ou unités des Chambres qui relèvent directement de lui, parmi lesquelles la Section d'administration judiciaire⁶⁰, qui est, de loin, la section la plus importante au sein des CETC en termes de personnel. Cette section est chargée de traiter un large éventail de questions importantes et sensibles, notamment l'appui aux témoins et aux experts, l'encadrement des greffiers, la conservation des éléments de preuve, des procès-verbaux et des archives, ainsi que la coordination des services de traduction et d'interprétation⁶¹.

D. Principes directeurs anti-corruption

16. En principe, tant l'Organisation des Nations Unies que le Gouvernement royal du Cambodge reconnaissent les effets préjudiciables de la corruption sur les institutions démocratiques. Le préambule de la Convention des Nations Unies contre la corruption, à laquelle le Cambodge est partie depuis le 5 septembre 2007, insiste sur « la gravité des problèmes que pose la corruption à [...] l'état de droit »⁶². Dans un avant-propos à cette Convention, l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, décrit la corruption comme « un mal insidieux dont les effets sont [...] délétères [et qui] sape la démocratie et l'état de droit »⁶³. Depuis qu'il a pris

⁵⁸ Règle 9 6) du Règlement intérieur.

⁵⁹ Règle 9 7) du Règlement intérieur.

⁶⁰ Voir l'Organigramme des CETC (consultable, en version anglaise, à l'adresse suivante : <http://www.unakrt-online.org/Links-Logos-Thumbs/Organizational%20Chart-English.pdf>). Les huit autres sections et unité sont : la Section du budget et des finances, la Section d'appui à la défense, la Section des services généraux, la Section des technologies de l'information et de la communication, la Section du personnel, la Section des relations publiques, la Section de sûreté et de sécurité et l'Unité des victimes. N.B. : La Section d'appui à la défense est autonome pour les seules questions relatives à la défense, telles que définies à la règle 11 du Règlement intérieur.

⁶¹ *ibid.*

⁶² Convention des Nations Unies contre la corruption, Préambule, p. 5 (consultable à l'adresse suivante : http://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Publications/Convention/08-50027_F.pdf).

⁶³ Convention des Nations Unies contre la corruption, Avant-propos, p. iii.

ses fonctions actuelles de Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon n'a eu de cesse de se faire l'écho des déclarations de son prédécesseur en dénonçant la corruption et en la qualifiant d'obstacle aux droits de l'homme et à l'état de droit. Sok An, Vice-Premier ministre du Gouvernement royal du Cambodge, a, quant à lui, été tout aussi catégorique dans ses propos : « le Gouvernement royal est conscient de la menace que représente la corruption [...] pour les institutions démocratiques et le respect des droits et des libertés fondamentaux [...]. Elle donne également lieu à des prises de décisions irrationnelles [...]. La question n'est pas de savoir si la corruption doit être combattue mais plutôt de déterminer comment et par quels moyens en venir à bout »⁶⁴.

IV. ARGUMENTS

A. La présente demande vise le recueil d'informations de nature à contribuer à la manifestation de la vérité sur la pratique au sein des CETC

17. Au vu des faits rendus publics, tels que mentionnés ci-dessus, et en particulier de la récente révélation concernant l'enquête conduite par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, on ne peut écarter la possibilité que les Chambres extraordinaires soient contaminées par un régime organisé de corruption institutionnelle. À ce stade, la défense ne peut qu'émettre des hypothèses sur l'étendue des malversations et sur les décisions inopportunes et/ou irrationnelles qui ont été prises en guise de réponse aux comportements répréhensibles imputables à certains employés des CETC. Toutefois, si on ajoute foi aux allégations telles que rapportées dans la presse à ce jour, on peut aller jusqu'à envisager que l'ensemble du personnel au sein du Bureau de l'administration, et peut-être au-delà, *pourrait* être professionnellement compromis, et le préjudice qui en *résulterait* pour les CETC serait directement proportionnel au retentissement de l'évènement que cela créerait. C'est pourquoi la défense demande, par la présente, aux co-juges d'instruction de recueillir « toute information de nature à contribuer à la manifestation de la vérité » sur la pratique au sein des CETC. Pareille demande se justifie, en particulier, par la nécessité de déterminer si les CETC sont en mesure de rendre justice

⁶⁴ « Governance Action Plan », discours prononcé par Sok An, Ministre d'État en charge du Cabinet du Conseil des ministres et Président du Conseil pour la réforme administrative, Phnom Penh, 19-21 juin 2002 (consultable, en version anglaise, à l'adresse suivante : <http://www.camnet.com.kh/ocm/government/government126.htm>).

conformément aux normes internationales d'équité⁶⁵. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement royal du Cambodge ne s'étant pas montrés disposés à coopérer en la matière, la défense se tourne désormais vers les co-juges d'instruction, qui, non seulement sont compétents pour examiner sa demande, mais disposent également de l'autorité et des moyens pour obtenir les informations demandées, sans compter qu'ils ont l'obligation morale de garantir l'équité des procédures.

B. Une corruption institutionnelle généralisée est susceptible de porter atteinte au droit de M. Nuon Chea à voir sa cause entendue équitablement aux stades des poursuites, de l'instruction et du procès

18. Les allégations non élucidées de corruption généralisée au sein des CETC jettent le doute sur l'intégrité institutionnelle des Chambres extraordinaires. Toute personne qui a exigé et/ou versé de l'argent en échange de l'obtention d'un poste, non seulement a commis un délit au regard du droit cambodgien mais, surtout, ne possède pas l'intégrité requise pour garantir l'équité des procédures. Si des membres du personnel à qui l'on a confié des tâches sensibles sont prêts à se livrer à de faits de corruption, ils peuvent tout aussi bien accepter d'exécuter des instructions malhonnêtes – leur enjoignant de manipuler des preuves, par exemple – destinées à servir la réalisation d'un objectif politique préalablement défini. Ou, de manière plus subtile encore, ces mêmes individus, ayant ainsi été « achetés et placés dans une position de redevables », peuvent se sentir tenus de remplir leurs fonctions officielles selon les attentes réelles ou perçues des « commanditaires ». Assurément, la corruption est un moyen d'exercer un contrôle sur ceux qu'elle compromet nécessairement, en ce qu'elle constitue une source de revenus financiers mal acquis. Quelle qu'en soit la motivation, le résultat auquel elle tend – à savoir des employés véreux – est potentiellement incompatible avec les notions d'indépendance judiciaire et de séparation des pouvoirs.
19. Le Bureau de l'administration – dont la mission consiste à assurer l'« appui », le « service » et la « supervision » partielle des Chambres, du Bureau des co-juges d'instruction et du Bureau des co-procureurs – a la responsabilité principale

⁶⁵ En définitive, le caractère véridique et exact des accusations alléguées dans le Réquisitoire introductif et l'intégrité de ceux qui sont chargés de travailler à la manifestation de cette vérité et exactitude sont inextricablement liés.

d'organiser et d'administrer les CETC. Or nul n'ignore que les juges qui exercent dans des tribunaux tels que les CETC ne travaillent pas en solitaires. Dans l'exercice de leurs tâches judiciaires, ils sont au contraire assistés, parfois même très étroitement, par toute une équipe de spécialistes. En effet, tous les éléments de preuve sur lesquels les juges se fonderont pour rendre leur décision finale auront, en quelque sorte, été traités en amont par l'appareil administratif des Chambres. En d'autres termes, l'indépendance et l'impartialité des juges ne peut être dissociée de l'indépendance et de l'impartialité des fonctionnaires qui les assistent. Dès lors, en confiant l'une quelconque des tâches mentionnées ci-dessus (au paragraphe 15) à des fonctionnaires qui ne sont pas indépendants et impartiaux, on risque de porter atteinte à l'équité des procédures. Par exemple :

- a. des juristes, enquêteurs ou greffiers – qui se voient conférer une autorité proche de celle des juges ou des procureurs tout en étant placés sous la supervision du Bureau de l'administration – pourraient prendre des décisions délibérément malhonnêtes et contraires aux intérêts de la défense, et par exemple se prononcer en défaveur de demandes légitimes d'actes d'instruction, omettre de recueillir des éléments de preuve à décharge auprès de sources connues ou collaborer avec des parties civiles déloyales ;
- b. des commis aux dossiers pourraient fabriquer, retoucher, égarer et/ou détruire des éléments de preuve de nature à disculper un mis en examen ou un accusé ;
- c. des employés de la Section des technologies de l'information et de la communication pourraient intercepter et transmettre, aux co-procureurs ou toute autre partie adverse, des informations confidentielles sous format électronique, telles que des instructions d'un mis en examen ou un accusé ou des dossiers de la défense ;
- d. des traducteurs et interprètes pourraient omettre de mentionner des éléments de preuve à décharge dans leurs traductions ou délibérément interpréter de façon erronée des témoignages de nature à disculper un mis en examen ou un accusé ;

- e. des membres du personnel en contact avec les témoins et les experts pourraient leur donner des instructions inexactes ou essayer de les inciter à faire un faux témoignage à charge d'un mis en examen ou d'un accusé.
- f. des agents chargés de la sécurité, du nettoyage ou de la collecte des déchets – soit toutes les personnes susceptibles d'avoir accès à des documents confidentiels de la défense – pourraient les lire ou en copier certains et ainsi divulguer des informations sensibles à quiconque n'étant pas autorisé à les consulter.

Chacune de ces infractions potentielles est de nature à nuire aux intérêts de M. Nuon Chea et de porter atteinte à son droit à voir sa cause entendue équitablement aux stades de l'instruction et du procès. Faute de prendre en compte ce droit fondamental en procédant à une évaluation contextuelle, celui-ci risque de rester une notion « théorique et illusoire »⁶⁶.

20. À ce stade, la défense ne peut pas partir du principe que le système de pots-de-vin – apparemment de grande envergure – a disparu avec le départ, dans des circonstances suspectes, du directeur du Bureau de l'administration des CETC. On ne peut pas non plus évaluer cette situation hors de tout contexte : le système judiciaire cambodgien est considéré comme l'un des plus corrompus au monde⁶⁷, et les CETC font, après tout, partie de ce système. Placé devant le constat d'une telle culture de corruption généralisée, l'ancien représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les droits de l'homme avait sans doute malheureusement raison en dressant le bilan désastreux suivant des CETC : « Ce ne sont pas les CETC qui ont eu une influence sur les [institutions] nationales mais, au contraire, le système de droit interne qui a contaminé les CETC, en leur transmettant la faiblesse et la corruption qui le caractérisent »⁶⁸.

⁶⁶ Voir le paragraphe 14, ci-dessus.

⁶⁷ Voir, par exemple, le rapport mondial sur la corruption en 2008 de Transparency International (plaçant le Cambodge au 18^{ème} rang des pays les plus corrompus du monde). Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : <http://www.transparency.org> (consulté en septembre 2008).

⁶⁸ Yash Gai, cité par Sebastian Strangio, "Corruption may undermine Khmer Rouge justice", 23 février 2009 (consultable à l'adresse suivante : <http://www.eurekastreet.com.au/article.aspx?aeid=11895>).

21. En tout état de cause, la bonne administration de la justice au sein d'un tribunal aussi important et complexe que celui-ci dépend de la capacité de tous ses *employés clés* à respecter des normes strictes d'intégrité et à se montrer imperméables à toute influence politique. La présente demande est donc principalement formulée dans le but d'obtenir la garantie – à la fois pour nous-mêmes, notre client et le public – que les juges, les procureurs, les fonctionnaires de haut rang de l'administration ainsi que les employés qui les assistent, satisfont à ces normes d'intégrité et d'indépendance. La défense espère que les co-juges d'instruction saisiront cette occasion qui leur est donnée de l'aider à recenser tous éléments corrompus au sein des CETC et, peut-être, à dégager la voie vers la justice au Cambodge.

V. DEMANDE

22. Par conséquent, la défense prie instamment les co-juges d'instruction de recueillir auprès de l'Organisation des Nations Unies, du Gouvernement royal du Cambodge et/ou de toute autre organisation ou personne :
- a. les conclusions de l'enquête conduite par le Bureau des services de contrôle interne ;
 - b. toute correspondance entre les l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement royal du Cambodge portant sur l'enquête conduite par le Bureau des services de contrôle interne, et
 - c. toute autre information de nature à établir l'existence d'un régime organisé de corruption institutionnelle aux CETC.

De tels éléments et informations doivent être communiqués à la défense et à toutes les autres parties concernées dans les meilleurs délais. La défense invite également les co-juges d'instruction à demander la conduite d'une enquête administrative sur les allégations non élucidées de corruption au sein des CETC⁶⁹.

⁶⁹ N.B. Le co-juges d'instruction ont déjà pris pareilles mesures après avoir constaté la divulgation d'informations confidentielles. Voir le Doc. n° A260, Mémorandum intérieur du Bureau des co-juges d'instruction au Bureau de l'administration, « Request for Administrative Inquiry » [Demande d'enquête administrative], 3 mars 2009.

LES CO-AVOCATS DE NUON CHEA

SON Arun

Michiel PESTMAN et Victor KOPPE